

ABONNEMENT.

Sauf pour : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 9
Poste : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR.
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

SAUMUR
2 Octobre 1882.

Chronique générale.

Dans la délibération du conseil de cabinet
qui a eu lieu samedi matin au ministère
des affaires étrangères, on s'est spécialement
occupé de la circulaire Labuze, sous-secrétaire
d'Etat aux finances. Il a été décidé,
après avoir fait valoir des circonstances atténuantes,
que M. Labuze serait maintenu à
son poste pour ne pas provoquer de crise
ministérielle, mais que sa circulaire serait
considérée comme nulle et non avenue et
que les préfets n'auraient pas à y répondre.
Le conseil a pris connaissance des dépêches
qui lui ont été communiquées par le
ministère des affaires étrangères.
L'une de ces dépêches annonce que l'Italien
Meschino, récemment condamné par
le conseil de guerre de Tunis à une année
d'emprisonnement, et qui vient d'être l'objet
d'une mesure de clémence de la part du Président
de la République, a été embarqué
avant-hier à Tunis à destination de la Sicile.

On nous annonce que M. Labuze, hon-
neur des observations que lui ont fait ses
collègues au sujet de sa circulaire, vient de
donner sa démission de sous-secrétaire d'Etat
aux finances.

Un journal de Lyon, la Décentralisation,
assure que M. Gambetta prononcera prochainement
dans cette ville un grand discours
politique où il serait question du scrutin
de liste.

La Patrie assure que le préfet de police
est allé visiter le dépôt de dynamite découvert
aux environs du fort de Rosny.

On annonce que le gouvernement va
prendre des mesures sévères pour enrayer
le mouvement révolutionnaire qui se mani-
feste depuis quelque temps, d'une façon inquiétante,
à Paris et sur plusieurs points de
la province.

LES GRÈVES.

Les ouvriers menuisiers, tailleurs et cor-
donniers se sont mis en grève. C'était leur
droit.

Pour arriver à faire capituler les patrons,
les ouvriers se sont coalisés.

Ils ont mis les maisons à l'index.

Ils ont interdit aux ouvriers des départe-
ments de venir les remplacer.

Ils ont formé une caisse de secours.

Ils ont créé une commission exécutive sou-
veraine maîtresse, et des chambres syndi-
cales auxquelles ils obéissent.

Quand on leur objecte que certaines de
ces mesures sont autant d'atteintes portées
à la liberté du travail, ils protestent avec in-
dignation et prétendent qu'ils sont dans leur
droit.

Mais voilà que de leur côté les patrons
tailleurs s'organisent pour se défendre.

Ils fondent une caisse de résistance.

Comme les ouvriers s'arrogent le droit de
mettre certaines maisons en interdit, dût la
ruine en être la conséquence, les patrons
ont parlé d'exiger de l'ouvrier un livret men-
tionnant son état-civil, son domicile, et sur
lequel seraient motivées les raisons pour
lesquelles il a quitté la maison. Tout ouvrier
non muni de ce livret sera refusé dans les
maisons adhérentes.

Aussitôt les ouvriers déclarent les patrons
des misérables et les dénoncent comme por-
tant atteinte à la liberté du travail.

Ce qui revient à dire :

— Je veux que tu sois mon serviteur,
mon esclave... Je suis un homme de cœur
et de liberté. Tu te défends, tu n'es qu'un
gredin.

Pour célébrer la naissance de M. le comte
de Chambord, des messes ont été célébrées

à Moulins, Vichy, Marseille (Saint-Ferréol),
Aix (Saint-Sauveur), Arles (Sainte-Trophime),
Tarascon (Sainte-Marthe), Caen,
Bayeux, Lisieux, Angoulême, Dijon (église
Saint-Michel), Besançon (Saint-Maurice),
Nîmes, Saint-Ambroix, Alais, Toulouse
(cathédrale), Sainte-Foy, Montpellier, Bé-
ziers, Saint-Brieuc (cathédrale), Rennes (à la
cathédrale et dans les huit paroisses de la
ville), Saint-Malo, Redon, Vitré, Hédé et
dans toutes les paroisses de ce canton, Brest,
Quimper, Tours, Nantes, Angers, Beau-
préau, Le Mans, Coutances, Valognes, Laval,
Nancy, Tourecoing, Valenciennes, Clermont-
Ferrand, Perpignan, Lyon (église d'Ainay,
aux Chartreux et dans la plupart des paroisses),
Chalon-sur-Saône et Louhans, Fontai-
nebleau, Niort et dans un très-grand nombre
de paroisses du département), Montau-
ban, Avignon (cathédrale), Luçon, Fontenay,
La Roche-sur-Yon (et toutes les paroisses
du département), Poitiers (à Saint-Porchaire),
Limoges, Pau, Auxerre (cathédrale),
Sens (cathédrale), Florac, Orléans (cathé-
drale), Bayonne (cathédrale), etc.

Des messes ont eu lieu le 30 septembre,
au Vigan, à Arras; hier 4<sup>er</sup> octobre, à
Bourg, Segré, Carpentras, Nevers; aujour-
d'hui lundi 2 octobre, à Agen.

Des banquets ont eu lieu samedi, 30 sep-
tembre, au Vigan, à Nîmes, à Arras; hier 4<sup>er</sup>
octobre, à Bourg, Saint-Ambroix, Sainte-
Foy, Montpellier, Béziers, Rennes, Nevers,
Tours, Segré (Château-de-la-Loge), Nancy,
Lille, Perpignan, Chalon-sur-Saône, Car-
pentras; d'autres auront lieu aujourd'hui
lundi 2 octobre à Agen; le 8 octobre,
à Toulouse, dans la Camargue; le 29 octo-
bre, au Mans.

M. Wilson, l'heureux gendre du plus
paisible et du plus économe des beaux-pères,
a rêvé de fonder un petit journal tou-
rangeau destiné sans doute à renseigner les
populations tourangelles sur la vie, les ha-
bitudes et les carambolages de M. Grévy, et
probablement aussi à recommander le petit
champagne de Chenonceaux de M<sup>me</sup> Pelouze.

A coup sûr, l'intention est louable et nous
trouvons en effet que M. Grévy manquait
de Dangeau. Mais l'argent étant le nerf du
journalisme tout aussi bien que celui de la
guerre, il a fallu songer à recueillir des
fonds. M. Wilson n'a pas songé un instant
à mettre à contribution son beau-père, il
sait trop bien que le noble vieillard tient
pour axiôme que si les pièces de cent sous
sont plates, c'est qu'elles sont faites pour
être rangées en piles. Quant à prendre l'ar-
gent dans sa poche, c'était presque aussi dif-
ficile. M. Grévy, qui n'a pas entendu donner
sa fille à un prodige, surveille exactement
les placements de son gendre et, s'il croit
voir une tendance à l'abus, ne manque pas
d'évoquer le spectre trop connu d'un conseil
judiciaire.

Restait donc le public; là on pouvait ex-
ploiter en toute sûreté de conscience. M.
Wilson n'hésita pas et libella la lettre-circu-
laire suivante que nous fait connaître Paris
et que commentent les autres feuilles oppor-
tunistes :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, le 28 août 1882.

Monsieur,

Je viens vous demander de participer
à la création d'un journal régional à un
sou, que je me propose de fonder à Tours,
avec le concours d'un certain nombre de nos
amis.

Ce journal sera quotidien et s'appellera
la Petite France.

Indépendant de toute attache officielle, il
sera nettement républicain et progressiste et
soutiendra la politique des réformes.

La Petite France doit être mise en ac-
tions, au capital de 300,000 francs, divisée
en 600 actions de 500 francs chacune, dont
le quart seulement sera versé au 4<sup>er</sup> octobre
prochain, lors de la publication du jour-
nal.

Les trois autres quarts seront appelés
au fur et à mesure des besoins de la Société,
et s'il y a lieu.

Vous comprenez les services que rendra
cet organe à la politique républicaine dans
notre région. Je compte donc sur vous et

Feuilleton de l'Écho Saumurois

La Vengeance de Geneviève

PAR M<sup>me</sup> CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE V

Le feu morne jetait à peine une douteuse lueur.
Pourtant, la jeune femme tressaillit violemment.
Elle devina, plutôt qu'elle ne reconnut, cette appa-
ri-
tion.
Une voix lente et lourde prononça presque bas :
— Je suis vaincu, moi, Geneviève.
Elle étouffa un cri et, toute pâlisante :
— Léon, vous m'avez entendue ? murmura-t-elle.
— J'étais là, arrêté derrière l'étoffe complaisante
pour satisfaire, pendant une minute, ma curiosité
de vous revoir, puis bientôt retenu par le désir de
vous entendre jusqu'au bout.
Assourdi par les battements de son cœur, elle
demeura muette.
Il reprit du même accent lassé :
— Vous avez prononcé contre moi un réquisi-
toire discret, auquel les événements se chargent
de donner toute sa valeur.

— Quels événements ? balbutia-t-elle.
— Vous avez dit aussi de généreuses paroles :
je vous en remercie.
Elle se tut encore, épouvantée de la violence de
son émotion, de toutes les pensées qui lui venaient
spontanément aux lèvres et qu'elle n'en voulait
point laisser sortir.
D'un geste embarrassé, presque craintif, Léon
Bourgeat — ce mari divorcé, ce père oublieux, ce
cœur refroidi — se pencha vers la fillette demeu-
rée à genoux sur le tapis au milieu des jouets.
— Jeannine ?
Et sa voix était changée, plus encore en parlant à
l'enfant qu'à la mère.
— Monsieur ? répondit la petite en relevant son
front candide.
— Elle ne me connaît pas, fit-il tristement.
— Ce serait demander l'impossible, dit Gene-
viève.
— Elle est grande... pas très-forte... bien jolie !
Sait-elle que j'existe ?
— Quoi que votre silence lui ait laissé le droit de
l'ignorer, je ne lui ai pas permis, moi.
— Vous lui parliez de son père ?
— Tous les jours.
Jeannine, inquiète et l'oreille avide, sauta sur ses
pieds.
— O papa !... c'est donc vous, papa ?
Et, d'un geste câlin, elle vint glisser sa gracieuse

petite personne entre les bras instinctivement
étendus de l'ingénieur.
Il y eut comme une sorte de honte et de timidité
dans la caresse paternelle.
Le premier instinct de Geneviève fut de retirer
la petite fille des bras qui l'avaient jadis si cruelle-
ment repoussée. Un suave sentiment de miséricorde
arrêta cet élan trop humain.
— Oui, reprit l'ingénieur doucement; je vois
que vous avez fait cette bonne œuvre d'entretenir
chez Jeannine le souvenir de son père.
— Bonne œuvre, non. C'est mon devoir.
— Pourtant, vous pouvez être irritée de ce que,
redevenu riche, je n'ai pas enrichi l'enfant, et le
témoigner devant elle ?
— Cette richesse, peut-être l'avez-vous trouvée
peu digne de Jeannine, puisque vous n'avez pas
songé à la lui faire partager ?
— Peut-être. J'ai beaucoup changé, Geneviève.
— Oui, papa, interrompit la fillette; vous êtes
plus vieux que sur votre portrait; mais, à présent,
je vous reconnais tout de même.
— A présent, tu me verras assez souvent pour ne
plus m'oublier...
Il s'arrêta, hésita, et reprit :
— Car je pourrai la voir, n'est-ce pas ?
Geneviève ressentit un effroi vague, et, froide-
ment :
— C'est votre droit paternel... quand même.

— Mais ce n'est pas au nom de mon droit que
je parle.
— A quel titre, alors ?
— A celui de l'affection.
— Que vous êtes demeuré six ans sans lui té-
moigner ?...
— J'ai eu tort. Je redoutais, auprès de la fille,
de rencontrer la mère.
— Vous ne redoutez plus cette rencontre au-
jourd'hui ?
— Je m'en réjouis.
— Voilà beaucoup de versatilité, Léon, fit la
pauvre femme avec une amertume contenue. Si
les hommes admettent de perpétuelles voltes-faces
de sentiments, les femmes en souffrent... et en
peuvent mourir.
— Je comprends que vous m'adressiez des re-
proches, mais...
— Je ne vous adresse aucun reproche.
— Que vous m'accusiez de brutalité, de cupi-
dité.
— Je ne vous accuse pas.
— Une femme divorcée n'a généralement pas
votre quiétude, et, quand je me suis approché de
vous, je savais affronter vos rancunes.
— C'est que la femme divorcée traverse, sans
doute, des passions que je n'ai pas connues.
Il la considéra d'un oeil surpris.
— Où prenez-vous ce calme ? Dans votre haine

sur vos amis pour concourir à cette œuvre patriotique.

» Je vous prie de me renvoyer le bulletin de souscription ci-joint après l'avoir rempli.

» Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» WILSON. »

Nous ne doutons pas un instant que la *Petite France* ne soit « indépendante de toute attache officielle » ; le nom de M. Wilson suffit à l'attester, l'enveloppe de la circulaire aussi.

Cette enveloppe ne porte pas de timbre-poste ; elle ne porte pas la taxe supplémentaire des lettres non affranchies, et pourtant elle a circulé librement dans les bureaux et les boîtes de l'administration à laquelle est rattaché M. Cochery. Le mystère est facile à trouver ; la clef en est sur l'enveloppe même. Celle-ci porte le cachet suivant :

Président  
de la République.  
(3)

Et la poste respectueuse s'est contentée de mettre à côté de ces mots fatidiques le cachet rouge du contre-seing. En admettant que M. Wilson ait envoyé mille lettres, c'est une économie de 150 fr. qu'il a réalisée, et c'est une fraude de même valeur que le président de la commission du budget a commise au détriment du fisc. M. Wilson assure que son journal est « indépendant de toute attache officielle ». Quel Tourangeau sera assez simple pour croire l'affirmation de la circulaire lorsqu'il aura vu sur l'enveloppe le timbre de la Présidence !

Que penser de ce député qui compromet le Président de la République dans une affaire toute personnelle, de ce Président qui n'hésite pas à prêter sa franchise postale à son gendre pour sa correspondance privée ?

La duchesse de Parme, qui vient de mourir des suites d'accouchement, n'était âgée que de 32 ans.

La duchesse de Parme, était le cinquième enfant de Ferdinand II, l'avant-dernier roi des Deux Siciles.

Elle avait épousé en 1869 le duc Robert, fils du duc Charles III et de la duchesse Marie-Thérèse de Bourbon, sœur du comte de Chambord.

M<sup>me</sup> la duchesse de Parme laisse neuf enfants, six filles et trois fils. L'aînée, la princesse Marie-Louise, est née en 1870, et le dernier, le prince Robert, est né le 23 juillet 1880 à Biarritz.

## ÉTRANGER

ANGLETERRE. — M. Bradlaug n'entend pas baisser pavillon devant l'intolérance religieuse du Parlement anglais ; il vient d'envoyer l'adresse suivante à ses électeurs :

« Mon devoir est clair.

» Northampton m'a élu membre du Par-

lement. Mon élection est inattaquable au point de vue de la légalité. Ma volonté est donc de siéger dans ce Parlement, et je viens vous demander de forcer votre représentant à veiller à ce que la loi soit obéie.

» Afin de provoquer des sentiments hostiles, on élève un cri contre mes opinions anti-religieuses. Si la loi ne me déclare pas inéligible à cause de ces opinions, — et on admet qu'elle ne le fait pas, car sinon mon élection serait entachée a priori de nullité, — il est très-dangereux de laisser les préjugés l'emporter sur la loi.

» Si on laisse subsister l'état de choses créé contre moi par la Chambre des Communes, voici quelle en sera la conséquence : toute majorité de la Chambre pourra, dans un cas quelconque, si tel est son bon plaisir, fouler la loi aux pieds et exclure de son enceinte tout député qui lui déplaira. Et remarquez bien que les hommes mal vus de la majorité seront toujours ceux qu'auront élus les classes ouvrières et dont la présence à la Chambre menace d'injustes privilèges.

» Les droits de tout électeur sont frappés en ma personne. »

M. Bradlaug n'en a pas fini avec la majorité qui l'écrase.

C'est avec intérêt que nous le voyons soutenir la lutte qu'il a engagée au sein de ce Parlement toujours si calme.

RUSSIE. — Le *Daily-News* publie une dépêche de Vienne annonçant que le Czar, à son retour de Moscou, a trouvé, au moment de se mettre à table pour déjeuner, une proclamation des nihilistes. Quinze personnes du palais ont été arrêtées. Le page, qui aurait placé la proclamation, a échappé.

LE COMLOT DU CAIRE. — Un vaste complot, dont l'incendie au Caire n'a été que le commencement, a été découvert dans l'entourage même du Khédive. On espérait enlever aux Anglais toutes leurs munitions et organiser une révolte, s'emparer du Khédive et le garder comme otage.

Arabi a révélé dans les plus minutieux détails ses relations avec la Porte. De son côté, le gouvernement anglais lui a promis la vie sauve et un exil honorable.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 septembre.

La Bourse débute avec un peu plus de forméité qu'hier. Mais les transactions sont languissantes, la lutte entre les baissiers et haussiers est très-vive, mais la liquidation empêche ces derniers de prendre l'offensive.

Le 5 0/0 qui restait hier en clôture à 115.90 a ouvert à 115.95 puis a gagné le cours de 116.15 ; le 3 0/0 ancien de 81.90 a atteint 81.95 ; l'amortissable peu actif est maintenu à 82.80 et 82.85.

En dehors des rentes, le marché n'a offert que peu d'intérêt.

Le marché des fonds étrangers cependant a été assez ferme.

Le 5 0/0 Turc, qui restait hier à 12.75, cote 12.95 ; l'obligation Unifiée d'Égypte 353.75 ; la Banque ottomane ne subit que des fluctuations de peu d'étendue à 792.50.

La Banque de France s'est cotée 5.410.

La Banque de Paris reste à 1.120.

L'action du Crédit Foncier conserve une attitude excellente à 1.530, c'est un titre très-recherché en raison de l'avenir qui l'attend.

La Foncière de France et d'Algérie à 505 est encore à un prix très-inférieur à celui qu'elle cotera avant peu.

La Banque Centrale de Crédit continue à être demandée de 540 à 560.

La situation de cette société est très-bonne. C'est là un fait d'autant plus digne d'être remarqué que cet établissement est de fondation plus récente. Son capital est intact et elle ne l'engage que dans des affaires fructueuses.

Le Suez après avoir coté 2,610 se tient à 2,635.

Le Gaz est offert à 1,595.

Les chemins sont lourds : Lyon, 1,647.50 ; Or-

léans, 1,320.

## Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a décidé que le Prytanée militaire aurait un drapeau. Il a délégué en même temps M. le général Boulanger, directeur de l'infanterie, pour remettre en son nom aux jeunes Fléchois cet emblème de la patrie. Sa vue, mieux que bien des leçons, leur dira les devoirs qu'ils sont appelés à remplir pendant toute leur existence et auxquels les prépare l'éducation du Prytanée.

On sait que le chiffre des admissions à l'École de Saint-Cyr vient d'être augmenté ; le ministre de la guerre a, en même temps, décidé d'élever le nombre des élèves de l'École de Saint-Maixent, pour maintenir l'équilibre des cadres.

## UNE PAGE DE L'HISTOIRE

DU

### 12<sup>e</sup> de cuirassiers.

Sous ce titre : *La Cavalerie Française*, le journal le *Gaulois* a publié un article dans lequel se trouve rapporté un épisode de la guerre de 1870 auquel a pris part le régiment des cuirassiers de la garde impériale. A la réorganisation, le régiment des cuirassiers de la garde est devenu le 12<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, actuellement en garnison à Angers sous les ordres de M. le colonel Bouigny qui prit le commandement de ce régiment après M. le colonel Dupressoir. Voici l'article du *Gaulois* :

Il est beaucoup question, en ce moment, dans les journaux français et étrangers, à propos des manœuvres des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> corps d'armée, de l'état dans lequel se trouve l'armée française, de ses côtés forts ou faibles.

Un rédacteur du *Petit Marseillais* a eu à ce sujet une conversation avec le général Leer, de la mission militaire russe. La *Gazette de Cologne* a publié, sur le même sujet, plusieurs articles. D'après le journal allemand, la cavalerie française est défectueuse ; c'est le point noir dont nous devons nous préoccuper.

Ce sont là des questions qu'il importe d'aborder avec une extrême réserve. Il nous convient d'accueillir tous les témoignages, ceux de l'étranger particulièrement, mais sous bénéfice d'inventaire. De plus compétents que nous décideront.

Mais ce que nous dirons et ce que nous aimons à redire, au moment surtout où paraît s'établir un certain courant de blâme contre notre vaillante cavalerie, s'est qu'on l'a vue à l'œuvre, l'ancienne

cavalerie française, dans des circonstances mémorables. La dernière guerre elle-même, qui fut si désastreuse, a ajouté des pages bien glorieuses à son histoire. Un ancien officier nous en envoie une dans laquelle il fut acteur. C'est de l'histoire ; mais le passé éclaire le présent, et rappeler un tel passé dans un moment où l'on incrimine une partie de l'armée française, c'est justice.

Le 16 août 1870, jour de la bataille de Gravelotte, vers deux heures de l'après-midi, le général Bourbaki se trouvait à la tête du village de Rezonville, surveillant le feu des batteries de l'artillerie impériale. La route de Metz à Verdun était sillonnée de charrettes ramenant une quantité de grenadiers de la garde et de zouaves blessés, qui venaient d'être fortement engagés et avaient perdu beaucoup de leur monde.

Le général Lespinasse arriva au galop et demanda au général Bourbaki de faire charger sa garde contre les batteries ennemies.

A ce moment, les obus et les projectiles pleuvaient autour de nous comme grêle ; une pièce entière, servants, conducteurs et chevaux, avait sauté à vingt pas de nous.

Le général Bourbaki hésitait à jeter contre cette muraille de fer et de feu sa merveilleuse cavalerie, lorsque arriva un ordre formel du maréchal.

Le général Bourbaki ordonna alors de faire placer les régiments de la garde en bataille, par échelons.

Les cuirassiers de la garde en première ligne, les carabiniers en seconde, et enfin les guides et les chasseurs.

Le général Desvaux, placé à la tête de cette brillante cavalerie, prit les ordres du général Bourbaki et lui demanda l'autorisation de charger en tête de son premier régiment, avec son état-major et son brigadier, le général du Preuil.

C'est alors que l'on vit, dans cette vallée de Rezonville, par un soleil radieux, et en la mitraille de l'ennemi, le régiment des cuirassiers, s'avancant avec ses lignes déployées, et au son des musiques des deux armées, qui jouaient en même temps.

Le champ de bataille, situé entre le ruisseau de Verdun à droite, et la Moselle à gauche, présentait une pelouse immense, surmontée par deux collines, sur lesquelles se trouvaient opposées l'armée française et allemande, à deux mille mètres de distance environ.

Le terrain était uni et couvert d'un gazon dur et serré.

Les cuirassiers descendaient au pas, légèrement campés sur leurs chevaux, droits sur leurs étriers, le sabre au poing, leurs crinières flottant au vent.

Rien ne peut donner une idée du magnifique et grandiose spectacle qu'offraient ces hommes, marchant à une mort certaine, avec tant de calme, d'ordre et de courage.

Arrivé dans le bas de la vallée, le général Desvaux commanda :

— Au trot !

À cinq cents mètres, en remontant sur la colline opposée, il commanda :

— Au galop !

Les Allemands, étonnés de tant d'audace, avaient momentanément éteint leur feu et les regardaient arriver.

pour moi ?

— De la haine ?... A Dieu ne plaise, Léon, que ce sentiment m'effleure jamais.

— Mais si vous ne me haïssez pas, ne m'accusez pas, ne me reprochez rien, qu'éprouvez-vous donc pour moi, dites ?

— Une grande pitié.

— De la pitié !... vous ! répéta-t-il en se redressant sous une piqûre d'amour-propre.

— Cela vous semble étrange, et peut-être même blessant, étant données nos deux existences !... C'est que je vis, dénuée de tout, sauf du bien suprême, la paix de la conscience !... et que, ce bien, vous, riche de tous les autres, ne le possédez pas.

— Qu'en savez-vous, enfin ?... Qui vous a dit ?...

— Je ne le sais pas. J'en suis sûre... d'instinct.

— Vous avez deviné que le bonheur ne m'a pas souri ?

— Vous me l'apprenez.

— Que ma... que mon... que mon second mariage est en train de finir misérablement ?

— Je l'ignorais.

— Peut-être trouveriez-vous quelque plaisir à savoir comment le destin vous a vengée ?

— Je déplore seulement que ce soit aux dépens de votre tranquillité.

— Avez-vous, Geneviève, que vous êtes moins ignorante de ma vie que vous ne voulez le paraître ?

— Je ne sais rien de vous. La Providence m'a fait entrer dans votre maison, pour y chercher une autre personne. Je ne savais pas vous y trouver.

Il fit un geste de dépit.

— Vous n'avez donc plus aucun intérêt pour ce qui pouvait m'advenir ?

— Aucun intérêt humain, non.

— Pourtant, toute votre impassibilité se fut bien quelque peu ébranlée, si vous aviez su que ma seconde union allait se dénouer... par un second divorce ?...

— Ah ! fit Geneviève avec un faible sourire, je vous aurais plaint de cette peine du talion appliquée à votre intérieur.

— Voyons, raillez-vous ?... Êtes-vous sincère ?... Êtes-vous si absolument indifférente à ce qui me touche ?

— Je n'ai jamais menti. Ce serait un grand malheur — dont Dieu me préserve ! — d'attacher un intérêt personnel à votre existence actuelle.

— Voulez-vous que je vous dévoile les tiraillements de cet intérieur ?

— Non ; car votre but, que j'ignore, ne peut être, j'imagine, de m'attendrir rétrospectivement sur le sort que vous avez choisi.

Il se rapprocha d'elle par un mouvement spontané :

— Mon but est de reconnaître devant vous que j'étais aveugle, affolé, perdu de deuil, et capa-

ble de toutes les aberrations... le jour où je fis rompre notre union, Geneviève.

Elle frissonna, car cet aveu bizarre respirait une sincérité subite, entière.

— Oui, répéta-t-elle d'une voix profonde, aveugle !... affolé !... capable de toutes les aberrations !...

— Et je les ai toutes commises, toutes.

— Je vous remercie, en ce qui me touche, de cette constatation.

— Vous persistez à ne pas comprendre ?

— Que désirez-vous me voir comprendre, Léon ?

— Puisque vous m'avez deviné malheureux, pourquoi ne me sentez-vous pas... repentant ?

Geneviève fit un geste grave, comme pour éloigner d'elle l'étrange pénitent qui avait brisé, torturé sa vie...

— Vous me refusez... déjà ? fit-il de cette voix basse et lasse qu'elle ne lui connaissait pas, la voix d'un homme revenu de toutes les illusions et de toutes les joies.

— Le moment est mal choisi pour parler de repentir, dit Geneviève en surmontant son trouble.

— Je ne le choisis pas, je le saisis au vol, ce moment.

— Vous avez eu six ans pour me rechercher. Vous ne l'avez pas tenté. Encore une fois, je ne reproche rien ; mais songez au lieu où je me suis aventurée dans mon ignorance... et n'insistez pas

sur un passé douloureux.

— Vous avez le droit de parler comme vous le faites ; je persiste, moi, à vous dire que j'ai eu des torts graves ; je ne vous demande pas de les oublier, je sais bien que cela est impossible ; mais je ne veux pas vous laisser ignorer que j'en ai le sentiment et... le regret.

— Je retiens ce dernier mot, comme résultat de notre bizarre entretien, Léon.

— Cet entretien, qui vous paraît bizarre, est le fait de ma volonté soudaine, c'est vrai, mais entière, les caractères faibles ont de ces retours. Vous éloignée, je sentais... je m'étourdissais... et me taisais... Vous présente, j'ai voulu parler et celle me soulage.

Combien il fallait que cet homme eût souffert à ce foyer nouveau, pour en arriver à ces effusions, faites avec un accent navré, avec un sourire amer, avec un front sombre !

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDREUX.

A table d'hôte, un monsieur, à la mine idiote, roule des yeux égarés en se tournant successivement à droite et à gauche.

— Vous avez perdu quelque chose ? lui demanda un voisin.

— Non. Je cherche les cornichons.

— Ah !... je voyais bien que vous n'étiez pas dans votre assiette.

A quatre cents mètres de l'armée allemande, le général Desvaux commanda : « Chargez ! »  
Ces ordres furent répétés successivement par son brigadier, le général du Preuil, et par le colonel Dupressoir, commandant le régiment.  
Enfin un hurrah formidable retenti ; le régiment se précipita sur l'artillerie allemande.  
A deux cents mètres environ de l'ennemi, trois décharges consécutives couvrirent le champ de bataille d'un nuage de fumée compacte.  
Puis, petit à petit, le nuage s'éleva vers le ciel et l'on vit alors ce magnifique régiment littéralement fauché comme un champ de blé.  
Quelques chevaux galopaient sans leurs cavaliers ; d'autres se traînaient blessés.  
Le colonel Dupressoir, soutenu par deux cuirassiers, se relevait gravement atteint.  
Pendant ce temps, le reste de ce groupe de héros sabrait les batteries allemandes sur les pièces et éteignait le feu.  
Parmi eux étaient, au premier rang, Desvaux avec un simple stick à la main ; du Preuil, du Breton, Louis de la Redorte, Saint-James, ce dernier ayant sa cuirasse convertie de sang.  
Ces braves cœurs n'eurent heureusement aucune égratignure.  
On venait de sacrifier un régiment tout entier, car c'est à peine si le lendemain on put former un escadron complet.  
Mais le résultat était obtenu.  
Le feu de l'armée allemande était éteint sur ce point là.  
Le soir nous bivouaquions sur la troisième position conquise au milieu des bagages, des canons, des blessés et des morts allemands, n'ayant plus devant nous un seul régiment prussien.

SAINT-MAUR.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### THÉÂTRES.

Direction de MM. G. PELLIN et P. SERIN.

**THÉÂTRE DE SAUMUR.** — Ce soir lundi, *Si j'étais Roi*, pour le premier début sur notre scène des principaux artistes de la troupe lyrique.  
Cet ouvrage, représenté pour la première fois à Paris le 4 septembre 1852, est l'une des plus riches partitions d'Adolphe Adam. La romance du baryton, *Dans le sommeil*, est ravissante.  
On dit beaucoup de bien de la première chanteuse, M<sup>lle</sup> Marie Redouté, chargée du rôle de Némés. Nous sommes heureux d'être appelés de nouveau à apprécier le talent de M. Gustave Pellin, artiste d'élite, excellent musicien, qui a laissé à Saumur les meilleurs souvenirs, et qui fait sa rentrée dans le rôle du pêcheur Zéphoris.  
Nous croyons que le divertissement du deuxième acte et le ballet qui terminera la soirée, innovation des nouveaux directeurs des théâtres d'Angers et de Saumur, sont appelés à un très-grand succès.

**GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS.** — On lit dans le *Courrier d'Angers* :

« Il y avait foule samedi soir au Grand-Théâtre pour les débuts de la nouvelle troupe. La salle était comble ; fauteuils, parterres, stalles, loges et paradis, tout était plein.  
Le public du reste n'a pas marchandé ses applaudissements aux artistes. On a rappelé le premier ténor, M. Pellin, après le premier acte, et la première chanteuse, M<sup>lle</sup> Redouté, a eu une véritable ovation après l'air : *Ange pur, ange radieux*.  
Le baryton a prouvé, dans le rôle peu important de Valentin, qu'il est chanteur de talent.  
On ne saurait faire trop d'éloges à la seconde basse, M. Isaac, qui s'est fait applaudir dans le rôle de Méphistophélès qu'il remplacera en remplacement de M. Toscan, 1<sup>er</sup> basse ; cet artiste avait, la veille, quitté la ville sans tambour ni trompette.  
Nous reviendrons sur cette représentation, mais nous ne voulons pas terminer sans faire l'éloge des chœurs et dire que le ballet était très-bien réglé.  
En somme, très-bon début. »

#### CONCOURS DE POULINIÈRES ET POULICHES.

La distribution des primes aux propriétaires et cultivateurs qui présenteront les plus belles juments poulinières et pouliches non tracées, aura lieu, à Chemillé, jeudi prochain 5 octobre à midi, pour les propriétaires et cultivateurs des cantons de Chemillé, de Saint-Florent-le-Vieil, et de la partie de l'arrondissement de Saumur située au sud de la Loire ;  
A Longué, le mercredi 11 octobre, à midi, pour les propriétaires et éleveurs des cantons de Longué, Beaufort et de la partie de l'arrondissement de Saumur située au nord de la Loire.  
Il ne sera décerné, en 1882, aucune prime aux chevaux de pur sang, excepté aux juments de cette catégorie qui seraient suivies d'un produit de demi-sang, provenant d'un étalon de l'Etat ou d'un étalon approuvé ou autorisé.

Pour les conditions des concours, voir l'arrêté de M. le Préfet publié et affiché dans toutes les communes.

#### ANGERS.

**Démission forcée.** — Le brigadier Moulin, du 3<sup>e</sup> arrondissement d'Angers, vient d'être forcé de donner sa démission. On présume que la raison invoquée de ce renvoi, c'est que Moulin avait ses enfants à l'école des Frères.

Ce pauvre homme, qui servait dans la police depuis douze ans au moins, avait cependant donné des gages à la République : il avait participé aux expulsions.

On voit que la République n'est pas reconnaissante et que c'est un mauvais calcul de croire qu'on sert ses intérêts en surmontant pour la servir ses légitimes répugnances. (Etoile.)

**Les laitières et les pots au lait.** — Une dizaine de laitières s'étaient rendues à Angers, le 14 août, pour vendre leur lait comme d'habitude. Elles avaient prétendu arriver toutes ensemble à la ville et s'en retourner de même. Mais elles avaient compté sans la police.

Un examen fut fait, et l'on reconnut que dix d'entre elles avaient mélangé leur lait d'un ou deux dixièmes d'eau.

Le tribunal d'Angers, dans son audience de samedi, a condamné deux des prévenues à 100 francs d'amende, et les huit autres à 50 francs.

#### TOURS.

**Le vin changé en eau.** — C'est à l'hospice (laïcisé) de Tours que s'est accompli ce prodige. Trois conseillers municipaux, sans mandat, accompagnés du premier adjoint, également sans mandat, se sont ingérés de visiter les caves de l'hospice. Aucun administrateur de l'hospice ne les accompagnait ; aucun même n'avait été prévenu de cette visite inopinée et peu correcte. Arrivés aux caves, les inspecteurs improvisés firent débouler les 64 barriques qu'ils y trouvèrent et constatèrent que cinq d'entre elles ne contenaient que de l'eau pure.

Les administrateurs de l'hospice, un peu décontenancés de cette précieuse découverte, ont saisi le parquet afin que la lumière fût faite pleine et entière. En attendant, un des administrateurs, piqué au vif, M. Pimbert, vient d'écrire dans les journaux une lettre qui mettra le comble au scandale par les nouvelles révélations qu'elle contient. Citons-en ce dernier paragraphe :

« Quoi qu'il en soit, je suis disposé à les remercier (les quatre visiteurs) de leur concours s'ils nous ont fait connaître des faits que nous ignorions et que je ne pourrai qualifier que lorsque la justice aura prononcé. Je consentirais même à la commission d'enquête, nommée par je ne sais qui et composée de je ne sais quoi, si elle pouvait nous débarrasser des parasites de l'hospice, auxquels de prétendus services rendus à la cause républicaine ont valu de vraies sinécures, et qui, ne trouvant pas l'ordinaire suffisant, se font octroyer, sans droit, du chocolat que j'ai dû faire supprimer.  
» Bien cordialement à vous. »

Quels sont les parasites de l'hospice, auxquels de prétendus services rendus à la cause républicaine ont valu de vraies sinécures ? Quels sont ceux qui se mettent dans l'estomac le chocolat destiné aux pauvres ?

M. Pimbert doit compléter ses révélations. Tous les employés de l'hospice y sont intéressés non moins que les contribuables de Tours.

Le sommelier de l'hospice de Tours a été arrêté mercredi et mis sous les verroux.

Le sommelier de l'hospice de Tours, mis en prison, après que l'on a eu constaté dans sa cave cinq barriques d'eau qui auraient dû contenir du vin, s'appelle de son nom Laniboire.

On se demande, bien inutilement, pourquoi les barriques de l'hospice contenaient de l'eau pure.

C'est bien simple, dit le *Journal d'Indre-et-Loire* : c'est parce que les républicains voulaient envoyer Laniboire.  
(Pour les actionnaires de la *Petite France* : l'âne y boire.)

Jusqu'à cette année, l'administration de l'hospice faisait vendre aux particuliers de superbes asperges récoltées dans les jardins de l'hôpital. Cette vente produisait de jolis bénéfices qui venaient augmenter les ressources de cet établissement.

Depuis un an, cette mesure a été supprimée par décision du conseil d'administration de l'hospice, sous prétexte que les malades étaient aussi aptes que le public à consommer les asperges.

Si nous en croyons ce qu'on nous rapporte, lesdites asperges seraient, comme le chocolat, absorbées par les parasites républicains qui pullulent dans l'établissement hospitalier. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

M. Wilson a définitivement renoncé à donner à son petit canard le titre de la *Petite France*.

Il fait afficher maintenant, par les soins de ses amis, MM. Grassien et Baral, le *Tours-Journal*, feuille hebdomadaire à un sou le numéro.

#### LOCHES.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :  
« Nos lecteurs trouveront plus loin, sous la rubrique *chronique judiciaire*, le compte rendu d'une singulière affaire qui vient d'être jugée par le tribunal de simple police de Loches.

« Il s'agit d'une contravention à un arrêté éminemment cocasse pris par le maire de Chédigny, défendant *toutes décharges d'armes à feu* sur le territoire de la commune, de sorte que, de par la volonté du haut et puissant maire de Chédigny, le Président de la République lui-même n'aurait pas le droit de tirer le plus petit lapin.

« Et dire que cet arrêté idiot a été approuvé par M. Daunassans, préfet d'Indre-et-Loire ! Du temps de l'Empire, on reconnaissait à M. Daunassans une certaine capacité, mais il a bien baissé depuis qu'il s'est fait républicain. »

#### NIORT.

L'histoire de l'élection d'un maire à Niort témoigne de l'entente des républicains et de la sagesse de leur administration. Ceci est extrait du procès-verbal de la dernière délibération du conseil municipal :

« Le conseil nomme maire de Niort M. Antonin Proust ; mais celui-ci remercie ses collègues de l'honneur qu'ils viennent de lui faire et qu'il décline en raison des nombreuses occupations qui le retiennent à Paris.

« Le conseil procède alors à un nouveau tour de scrutin pour la nomination d'un maire, et M. Limouzain est nommé ; il remercie ses collègues de leurs suffrages, mais il regrette de ne pouvoir accepter l'honneur qui lui est fait en raison des devoirs qui s'attachent à sa profession de pharmacien.

« Le conseil procède à un autre tour de scrutin pour la nomination d'un maire : M. Jacquet est élu ; il remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui font, mais déclare ne pouvoir accepter.

« Après ce vote, la séance est levée. »

#### Publications de mariage.

Léon-Ernest Vigneron, mécanicien, de Paris, et Berthe-Maria-Joséphine Thavenard, sans profession, de Saumur.

Louis Fremont, boulanger, de Saint-Lambert-des-Levés, et Estelle Guyonneau, couturière, de Saumur.

#### Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 2 octobre 1882.

#### Ouverture de la saison théâtrale

### SI J'ÉTAIS ROI !

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de DENNEY et BRÉSIL, musique d'ADAM.

Au deuxième acte,

### LES BAYADÈRES

Divertissement réglé par M. ROUGIER.

Le spectacle sera terminé par :

### LES INCROYABLES

Ballet comique en 1 acte, par M. ROUGIER.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

#### Faits divers.

On écrit de Saint-Flour :

Le pont projeté de Garabit (Cantal) sera une des merveilles des temps modernes.

Il n'aura pas de rival en Europe, car le pont jeté sur le Douro, en Portugal, a 5 mètres de moins d'ouverture et n'a que 75 mètres de hauteur, — tandis qu'à Garabit nous en avons 124.

Reliant deux montagnes séparées par un abîme où coule une rivière torrentueuse, le viaduc de Garabit a une longueur totale de 564 mètres. La partie métallique mesure 449 mètres.

Quant à la grande arche centrale qui est la partie la plus curieuse de cette construction, elle a — retenez bien ce chiffre — 165 mètres d'ouverture.

Du sol de la rivière au rail, elle mesure, — chiffre incroyable, — 124 mètres. Cette hauteur de 124 mètres permettrait aux tours de Notre-Dame de passer sous le pont de Garabit avec la colonne Vendôme placée au-dessus en guise de paratonnerre.

Combien dépensera-t-on pour la construction de ce fameux viaduc ?

Le devis estimatif porte *trois millions* de francs. La maçonnerie n'est pas moindre de 17,000 mètres cubes, et le poids du fer s'élève à *trois millions* de kilogrammes.

Pour aller de Saint-Flour à Garabit, les voitures mettent environ deux heures.

Garabit est situé dans la commune de Loubaresse, canton de Ruines, à l'endroit où le chemin de fer de Marvejols à Neussargues traverse la Truyère.

#### LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

Dans les belles manifestations qui ont lieu en ce moment pour affirmer la foi royaliste, partout nos orateurs préconisent la diffusion des publications utiles. Au nombre des œuvres recommandées pour la propagande se trouve la *Lanterne d'Arlequin*, naturellement, car cette petite *Lanterne* hebdomadaire illustrée est attrayante pour sa forme, par ses textes et ses dessins amusants. Elle traite tous les principaux événements, et sa verve ne tarit pas sur les faits et gestes des beaux messieurs de la R. F. — Pour une faible somme on peut en répandre des quantités autour de soi, et ce moyen est employé par un grand nombre de nos amis.

**Sommaire du n° 79 :** La Saint-Michel. Allocution de M<sup>r</sup> le comte de Chambord aux Vendéens, à Froshdorff. Encore une victoire. Correspondance. Pouillon. Qui a dit ça ? Les Conceptions de Marianne. A la Chambre. Le Chanson du troupière (dont chaque couplet est illustré par de charmants dessins). La Croix. A nos amis. La *Marseillaise* nouvelle, etc.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13. — Se trouve, à Saumur, chez M. DÉZÉ, libraire.

#### SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

### REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C<sup>ie</sup>, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

**GRANDE  
TUILERIE DE BOURGOGNE**  
à  
**MONTCHANIN - LES - MINES**  
Fondée en 1860  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital social: 4,000,000 de Francs

**ÉMISSION PUBLIQUE  
de 10,000 Obligations**  
REMBOURSABLES A 500 FRANCS  
Chaque Obligation donne droit:  
1° A un intérêt annuel de 25 fr. payables les 1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> septembre;  
2° Au remboursement à 500 fr. au moyen de deux tirages par an.

**CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION**  
Versement en souscrivant..... 100 fr.  
A la répartition (du 10 au 15 oct.) 100  
Du 10 au 15 novembre..... 100  
Du 10 au 15 décembre..... 105  
405 fr.

Une bonification de CINQ FRANCS par obligation est accordée aux Souscripteurs qui libèreront leurs titres par anticipation à la répartition. — L'intérêt 6.25 0/0, sans compter la prime de 100 fr. par obligation.

LES GARANTIES DES OBLIGATIONS en meubles et immeubles sont complètes. Les 10,000 obligations faisant l'objet de la présente émission sont motivées par la création de la succursale de Courbeton et

la Société est propriétaire, SANS DETTES NI HYPOTHÈQUES, des deux grands établissements industriels de Montchanin et de Courbeton.

Bénéfices de l'Entreprise réalisés depuis 1869

En 1869.....	573.814 43
1870.....	409.349 81
1871.....	399.698 65
1872.....	526.141 08
1873.....	772.060 53
1874.....	572.195 74
1875.....	635.090 11
1876.....	716.995 29
1877.....	891.701 85
1878.....	848.114 09
1879.....	770.672 68
1880.....	898.236 97
1881.....	947.662 43
	8,961.933 66

La moyenne des cinq dernières années est donc de..... 871.277 60  
auxquels il faut ajouter les bénéfices à réaliser, par la succursale de Courbeton, soit..... 400.000 »

Total..... 1.271.277 60  
L'annuité comprenant l'intérêt et l'amortissement des obligations anciennes et nouvelles est de.... 673.590 40  
Il reste encore un excédant de bénéfices de..... 597.687 20

Avis aux Actionnaires et aux anciens Obligataires.

Il leur est accordé un droit de préférence et chaque obligation libérée souscrite leur est attribuée à 380 fr., à la condition d'envoyer leur souscription avant le 4 octobre,

et d'y joindre leurs anciens titres qui leur seront rendus estampillés.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE  
Les Mercredi 4 et Jeudi 5 Octobre 1882

A LA  
**SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE**  
18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Les coupons à échéance d'octobre et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement SANS COMMISSION NI COURTAJE.

Les obligations anciennes étant inscrites à la cote officielle, les nouvelles y seront admises également.

Les souscriptions peuvent être adressées DÈS MAINTENANT à LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE. Les Obligations ainsi demandées avant le 4 octobre seront irréductibles. Les Obligations provenant de la souscription publique seront soumises à une répartition proportionnelle.

Une notice détaillée est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande à la Société Française Financière.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEOPROY.

Editeur: Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.  
Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

**LA GAZETTE D'ANGERS**, journal artistique, littéraire, illustré (2<sup>e</sup> année), reprend sa publication à l'ouverture de la saison théâtrale.  
Cette année, la Gazette d'Angers publiera les photographies des principaux artistes de la troupe.  
Prix du numéro sans photographie, 25 centimes; avec photographie, 25 centimes.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**  
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS	ARRIVÉES	DÉPARTS	ARRIVÉES
DE SAUMUR	A POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR
6 h. — matin	10 h. 31 matin	9 h. — matin	9 h. 53 matin
8 25 —	11 h. 14 matin	12 15 soir	3 50 soir
10 15 —	11 h. 14 matin	6 45 —	10 47 —
1 02 soir	4 50 soir		
5 35 —	11 47 —		
7 50 —	11 47 —		

Il ya, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 SEPTEMBRE 1882.**

Valeurs au comptant	Dernier cours	Clôture précé	Valeurs au comptant	Dernier cours	Clôture précé
1/2 %	81 86	81 60	Nord	2021 25	2020
1 %	83	82 85	Orléans	1317 50	1320
5 %	110 75	110 50	Ouest	815	811 25
Obligations de Trésor	505	506	Compagnie parisienne du Gaz	1600	1595
Obligations de Trésor nouvelles	506	506	Canal de Suez	2660	2590
Bons de liq départementaux	522 50	521	C gen. Transatlantique	460	452 50
Banque de France	5475	5400			
Comptoir d'escompte	1015	1017 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1530	1530			
Crédit de France	201 25	200			
Crédit mobilier	512 50	515			
Est	762 50	760			
Paris-Lyon-Méditerranée	1645	1645			
Midi	1240	1235			

**GARE DE SAUMUR.**  
**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — matin (s'arrête à la Possession)  
8 — 55 — matin, omnibus-mixte.  
1 — 25 — soir, omnibus.  
3 — 32 — soir, express.  
7 — 15 — soir, omnibus.  
10 — 36 — soir (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.  
8 — 31 — omnibus.  
9 — 37 — omnibus.  
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.  
4 — 44 — soir, omnibus.  
10 — 24 — express-poste.  
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 50.

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT  
**MAISON**  
Fraîchement restaurée,  
Rue de la Grise, n° 3.  
S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n° 2.

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
**UNE MAISON**  
Composée ainsi qu'il suit:  
Salle à manger, salon, cuisine, vestibule, plusieurs chambres aux premier et second étages, grenier, servitudes, remise, écurie, cour, jardin, pavillon donnant sur la Loire.  
Cette maison est située rue de la Petite-Bilange et quai Saint-Nicolas.  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve Angelo BOLOGNESI, rue de Poitiers, 46, Saumur. (529)

**A LOUER**  
**GRAND MAGASIN**  
Avec porte-cochère,  
Quai de Limoges, n° 43, près du Service des Eaux.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
**L'ANCIENNE MAISON LEHOU**  
Toute meublée,  
Située au Chardonnet.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE** imprimerie très-ancienne, chef-lieu 75,000 âmes; bénéfice net 18 à 22,000 fr., fort matériel; prix 90,000 francs. S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

**A AFFERMER**  
Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1882.  
**UN MORCEAU DE VIGNE**  
De 44 ares  
D'un bon rapport  
Situé à la Butte-à-Ricasseau, proche le Tunnel.  
S'adresser étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, ou à M. CHOLLET, rue Basse-Saint-Pierre.

**A VENDRE**  
**JOLIE PROPRIÉTÉ**  
Située sur les bords de la Loire, à Saint-Clement-des-Leves,  
Comprenant: trois chambres et une cuisine, grenier, cave, cellier, cour, jardin et hangar.  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BOLOGNESI, rue Dacier, 8, à Saumur. (430)

**A VENDRE**  
**OU A LOUER**  
PRÉSENTMENT  
**MAISONS**  
A Beaulieu, commune de Dampierre.  
S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-TRALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

**A CÉDER**  
Pour cause de cessation d'affaires,  
**ATELIER et MATÉRIEL**  
De Plombier, Pompier et Chaudronnier.  
Bon outillage.  
S'adresser à M. LÉPINGREUX, rue d'Orléans, 8, Saumur. (459)

**ON DEMANDE**  
**Des APPRENTIS**  
S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.

**PHARMACIE CHEDEVERGNE**  
Saumur

**MIXTURE FERRON**  
Contre le Croup.

**IL FAUT LIRE**  
DANS LE  
**JOURNAL DU DIMANCHE**  
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Qui paraît toutes les Semaines

**LE COMBAT DE LA VIE**  
Par HENRI RIVIÈRE.  
SUIVI DE  
**LES AVENTURES DE SATURNIN RICHET**  
Par FRÉDÉRIC SOULIÉ.

10<sup>e</sup> LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4<sup>e</sup>  
ABONNEMENTS:  
PARIS: 1 an, 6 fr.; 6 mois, 3 fr.  
DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 48 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.

**JOURNAL D'AFFICHES**  
5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE  
PARAISANT LE DIMANCHE  
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.  
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.  
ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

**AVIS**

**M. SARGET-GIRAULT**  
Propriétaire des **MAGASINS de la PAIX**  
Situés rue d'Orléans, à Saumur.

Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.  
Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises ET A DES PRIX QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

**PHARMACIE-DROGUERIE**  
Ancienne Pharmacie PASQUIER  
A. CLOSIER, Successeur,  
Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris.  
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.  
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.  
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.  
On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchevaut.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth.  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU.  
Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, Inventeur  
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS  
Judgement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.